

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00936

Numéro SIREN : 884 569 989

Nom ou dénomination : 3 A DESIGN

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2023 sous le numéro de dépôt 12704

3 A DESIGN

SAS au capital de 5 000 €
Siège social : 20 bis rue Beaufort
85800 SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
RCS LA ROCHE-SUR-YON 884 569 989

PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 19 OCTOBRE 2022

Le dix-neuf octobre deux mille vingt-deux, le soussigné Fabien VOYOT, agissant en qualité d'associé unique de la Société 3 A DESIGN, société par actions simplifiée au capital de 5 000 €, divisé en 5 000 actions d'1 € chacune, exerçant les droits attribués aux assemblées générales d'associés dans les sociétés par actions simplifiées en vertu de L. 227-9 du Code de Commerce, a pris les décisions suivantes relatives à :

- la démission de Madame Catherine ROUSSEAU de ses fonctions de Présidente,
- la nomination d'un nouveau Président,
- la modification des statuts en conséquence,
- les pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Madame Catherine ROUSSEAU de ses fonctions de Présidente à effet du 18 octobre 2022, et décide de nommer à ces mêmes fonctions Monsieur Fabien VOYOT à compter du 19 octobre 2022, lequel demeure actuellement à VENANSAULT (85190) – la Mancelière.

PREMIERE DECISION BIS

En conséquence de la première décision, l'associé unique décide de modifier comme suit l'alinéa 3 de l'article 13 des statuts :

« Le Président actuel de la Société est Monsieur Fabien VOYOT, demeurant actuellement à VENANSAULT (85190) – la Mancelière. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de ses décisions.

Fabien VOYOT

(« Bon pour acceptation des fonctions de Président »)

Bon pour acceptation des fonctions
de Président

